



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des soins liés au lipœdème

Question écrite n° 13158

Texte de la question

Mme Christine Arrighi appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'insuffisante prise en charge des soins liés au lipœdème. Maladie chronique évolutive, le lipœdème peut, selon son stade, entraîner des limitations fonctionnelles importantes et des douleurs invalidantes. Sa prise en charge repose avant tout sur un diagnostic précoce et la mise en œuvre de traitements conservateurs destinés à freiner son évolution : adaptation alimentaire, kinésithérapie, drainages lymphatiques, port de dispositifs de compression à mailles plates, voire traitements associés en cas d'obésité concomitante. Le diagnostic peut notamment être étayé par des examens d'imagerie, tels qu'une échographie des tissus, mettant en évidence une accumulation anormale et fibreuse du tissu adipeux, rendant la perte de poids particulièrement difficile. Souvent désignée sous l'expression de « maladie des jambes poteaux », cette pathologie peut évoluer vers des formes sévèrement invalidantes. En cas d'échec des traitements conservateurs, une intervention chirurgicale de type lipoaspiration spécifique peut être envisagée. Toutefois, les frais liés tant aux dispositifs médicaux prescrits dont le coût peut s'élever à plusieurs centaines d'euros par zone traitée, (avec un reste à charge élevé et une couverture complémentaire variable), qu'à la chirurgie (pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros) constituent un obstacle majeur pour les patientes. Nombre d'entre elles se tournent vers des structures spécialisées à l'étranger, notamment en Allemagne, ce qui accroît encore les dépenses (transport, hébergement, suivi). Une reconnaissance accrue de cette maladie permettrait en outre d'améliorer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accompagnement pour les patientes dont la pathologie a des répercussions significatives sur la vie quotidienne, professionnelle ou universitaire. Cet enjeu est d'autant plus important que le lipœdème touche très majoritairement des femmes, souvent confrontées à une souffrance physique et psychologique insuffisamment reconnue. Dans ce contexte, Mme la députée souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'assurer une meilleure reconnaissance du lipœdème et une prise en charge intégrale, sans reste à charge, des traitements médicaux, paramédicaux, dispositifs et interventions chirurgicales nécessaires. Elle l'interroge également sur les actions envisagées pour renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels de santé, tant en exercice qu'en formation initiale, afin de favoriser un diagnostic précoce et une prise en charge adaptée.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Arrighi](#)

Circonscription : Haute-Garonne (9^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13158

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1599